

Afin d'en arriver à une soi-disant égalité quant au nombre de sénateurs par province et de compenser la région centrale du Canada pour son soi-disant sacrifice, c'est-à-dire la diminution de sa représentation actuelle au sein d'un Sénat qui serait affaibli, les premiers ministres provinciaux ont été persuadés de donner au Québec et à l'Ontario beaucoup plus de sièges à la Chambre des communes, là où se trouve le pouvoir véritable. L'argument qu'on fait maintenant valoir dans le Canada central, c'est de dire que le Sénat n'est plus qu'un tigre en papier, qu'on lui a enlevé ses pouvoirs, que c'est la Chambre des communes qui détient les véritables pouvoirs.

Ces personnes ont bien raison. Au début du processus de négociation, le premier ministre Rae de l'Ontario a lancé un appel à la générosité de la part de tous les intervenants à la table. Cette générosité l'a incité à exiger et à obtenir 18 sièges de plus pour sa province, dans une Chambre des communes qui aurait des pouvoirs accrus. En contrepartie, l'Ontario renoncera à 18 sièges dans un Sénat affaibli et presque impuissant. Le premier ministre Harcourt de la Colombie-Britannique a dit: C'est tout à fait équitable: 18 sièges contre 18. La belle affaire: 18 sièges au Sénat contre 18 sièges de plus au Communions pour l'Ontario. Comme il était à prévoir, la même offre a été faite à M. Bourassa afin de le consolider de 18 sièges au Sénat, et celui-ci l'a acceptée.

Le Québec obtiendrait en prime une garantie en vertu de laquelle peu importe ce qui arrive à la population de cette province, dont la natalité est la plus basse au pays, celle-ci détiendrait toujours 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. C'est une offre qu'aucune province ne pourrait refuser.

Les gens sont-ils mécontents et préoccupés en Colombie-Britannique? Très certainement. La Colombie-Britannique, qui est sous-représentée au Sénat depuis des années, ne s'est pas vue offrir une telle compensation. En fait, la première version de l'entente constitutionnelle prévoyait une réduction du nombre de sièges détenus à la Chambre des communes par cette province. La seule province canadienne dont la représentation proportionnelle aux Communes diminue est aussi celle qui connaît l'expansion la plus rapide.

Dans le monde du hockey, le sacrifice altruiste consenti par le Québec et l'Ontario, qui ont accepté de se départir de leur précieux sièges au Sénat pour obtenir en retour un nombre important de sièges à la Chambre des communes, équivaldrait à échanger trois joueurs de la catégorie atome en retour de Wayne Gretzky, Eric Lindros et Mark Messier.

La naïveté dont ont fait preuve les premiers ministres provinciaux en accordant cette concession aux deux plus grandes provinces dépasse l'entendement. Le premier ministre Harcourt, qui a pourtant laissé sa chemise dans ce marché, est revenu sur la côte ouest en brandissant ce document et en s'écriant: Je suis parvenu à obtenir la paix. Contre-interrogé par les gens de la presse, le premier ministre Harcourt ne savait plus au juste ce que la Colombie-Britannique avait obtenu.

● (1750)

Plus tard, lors d'une conférence de presse, on l'a mis en demeure de convaincre les gens de la Colombie-Britannique que l'entente de Charlottetown n'était rien d'autre qu'un fiasco.

À l'origine, on proposait d'attribuer à l'Ouest six nouveaux sièges à la Chambre des communes soi-disant réformée, quatre pour la Colombie-Britannique, et deux pour l'Alberta. On a maintenant promis trois autres sièges à la Colombie-Britannique pour atténuer l'injustice et l'affront faits à la côte ouest. Cependant, contrairement aux 36 sièges supplémentaires accordés à l'Ontario et au Québec, l'impact électoral de ces sièges ne se fera pas sentir avant l'an 2003.

En vertu du remaniement proposé à la Chambre des communes, le Québec aura un député pour 74 000 Québécois, soit 93 sièges. Tant mieux pour lui! D'après ce barème, la Colombie-Britannique devrait en avoir 44. Elle en obtient 39 en vertu de cette proposition, alors que, à l'origine, le premier ministre Harcourt en avait accepté seulement 36. L'Alberta devrait en obtenir 34, mais grâce à sa stratégie astucieuse, le premier ministre Getty n'en a obtenu que 28. Ensemble, les quatre provinces de l'Ouest devraient avoir 106 sièges. Elles n'en ont que 95, à peine assez pour compenser le fait qu'un million de personnes de plus qu'au Québec y vivent. En conséquence, d'entrée de jeu, la sous-représentation de l'Ouest se chiffrera à 11 sièges, ce qui suffit à décider de l'issue d'une élection. Mais on garantit aussi au Québec 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, indépendamment de sa population. Aussi, à mesure que le pourcentage de sa population diminuera, la sous-représentation de l'Ouest s'accroîtra.

Inutile de dire que les premiers ministres des deux provinces les plus à l'ouest ont appris clairement et douloureusement à quel point leurs homologues des provinces centrales étaient des négociateurs extrêmement habiles, aidés et encouragés par le Cabinet du premier ministre fédéral.

Malheureusement, dans leur forme actuelle, les propositions concernant le Sénat ne font qu'élargir le gouffre qui sépare l'ouest du Canada des provinces centrales. Ce qui est inquiétant, c'est que les 18 sièges supplémentaires proposés à la Chambre des communes pour l'Ontario représentent plus que le total des sièges dont le Manitoba dispose à la Chambre des communes, soit 14. On propose d'accorder aux provinces centrales 36 sièges supplémentaires à la Chambre des communes, c'est-à-dire huit de plus que les 28 dont disposent, ensemble, le Manitoba et la Saskatchewan.

Voilà pour ce qui est d'accroître l'influence de l'Ouest au sein du Parlement et pour ce qui est la générosité du premier ministre Rae.

S'agit-il d'un Sénat efficace? Le Sénat ne pourrait bloquer qu'une seule catégorie de projets de loi—ceux modifiant le régime fiscal lié aux ressources naturelles. Comme il n'y a pas de taxe fédérale sur les ressources naturelles actuellement, ce «pouvoir» est sans conséquence et inutile.

Pour ce qui est des autres taxes, comment les sénateurs expliqueraient-ils à ceux qui les ont élus qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les taxes que le gouvernement veut imposer? Chose incroyable, le nouveau Sénat soi-disant réformé devrait examiner toutes les mesures financières en 30 jours. Sinon, c'est un vote à la majorité simple lors d'une séance mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui décidera du sort du projet de loi. À la Chambre des communes qui comptera 337 députés, la majorité ministérielle pourra supplanter le vote des quelque 62 sénateurs dans presque tous les cas. Un mythe? Écoutez-bien ces chiffres.